PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2798e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue en téléconférence, le mardi 5 mai 2020, à 19 h à laquelle sont présents madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Assistent également à la séance par téléconférence, madame Mélanie Desgens, secrétaire au greffe et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

2020-05-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 06.

Suivi des procès-verbaux et correspondances

a) Annulation du congrès de l'ADMQ

2020-05-02 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 avril 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2020

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière tenue le mardi 7 avril 2020 à 19 h 00 et de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2020 à 19 h 00, à huis clos et par voie de téléconférence, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-03 Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 5 mai 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2020;

ATTENDU QUE conformément au règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 5 mai 2020 pour la somme totale de 114 282,18 \$ \$ à même le budget 2020 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 635-2020, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

DP-2020-05-04

Dépôt d'un deuxième projet de règlement – Règlement d'emprunt numéro 640-2020 décrétant une dépense en immobilisations de 5 476 625,57 \$ et un emprunt de 5 476 625,57 \$ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne / Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

Monsieur Robert Marshall **DÉPOSE** le deuxième projet de règlement décrétant une dépense en immobilisations de 5 476 625,57 \$ et un emprunt de 5 476 625,57 \$ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

2020-05-05 Retrait de la liste des immeubles à être vendus en vente pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 3 mars 2020, la résolution 2020-03-06 ordonnant au directeur général, la transmission de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales à la Municipalité Régionale de Comté de Rouville (MRC);

ATTENDU QU'en conformité avec le règlement numéro 149-81 de la MRC de Rouville, la vente pour défaut de paiement des taxes municipales est prévue le 11 juin 2020;

ATTENDU la crise de la COVID-19 qui sévit actuellement et l'interdiction de tous rassemblements intérieurs et extérieurs imposée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-014 qui énonce le report des ventes pour taxes à la fin de l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE le retrait des dossiers de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford n'impactera pas sa possibilité de recouvrir les taxes non payées au cours de la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de retirer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales, transmise à la MRC.

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford autorise la MRC de Rouville à procéder à l'inscription d'avis de non-vente et/ou de main levée au registre foncier, pour les immeubles inscrits sur ladite liste.

QUE la résolution 2020-03-06 soit nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-06 Quote-part de la Sûreté du Québec 2020 / Versement 1 de 2

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser une quote-part annuelle de 343 125,00 \$ relative aux services offerts par la Sûreté du Québec pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser le premier versement au montant de 171 563,00 \$, représentant 50 % de la quote-part annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-07 Congrès annuel FQM 2020 / Inscription et représentation

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel la fin de semaine du 24, 25 et 26 septembre 2020 à Québec;

ATTENDU QUE les informations, les ateliers et les formations donnés durant ce congrès sont importants pour la Municipalité, tant sur le plan administratif que législatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser le Maire, le directeur général ainsi qu'un conseiller municipal à participer au Congrès 2020 de la Fédération québécoise des municipalités et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents sont assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-08 Club 3 et 4 roues de l'Estrie / Traverse de route pour les véhicules hors route

ATTENDU QUE le Club des 3 et 4 roues de l'Estrie demande à la Municipalité de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire:

ATTENDU QUE le club précise que leur trajet traverse la voie publique, soit à la hauteur du 945 et 1000, rang Papineau, à Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE la Municipalité doit accorder préalablement l'autorisation de traverser sur une route municipale en y indiquant les endroits;

ATTENDU QUE cette demande est une exigence du Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE l'installation de panneaux indicateurs sur tout le sentier de véhicules hors route est sous la responsabilité du club afin d'identifier leur circuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser la traverse de véhicules hors route, située au rang Papineau, au Club 3 et 4 roues de l'Estrie pour la saison 2020-2021;

QUE cette autorisation soit reconduite chaque année à moins que le trajet diffère de celui-ci ou qu'une nouvelle demande soit transmise par le club;

QUE la Municipalité s'engage à installer les panneaux de signalisation requis en bordure de la route afin d'aviser les usagers de la voie publique et d'identifier aux endroits déterminés et autorisés qu'il y a un lieu de traverse de véhicules hors route.

2020-05-09 <u>Embauche / poste permanent de madame Andréanne Poirier – adjointe administrative / réceptionniste</u>

ATTENDU QUE l'embauche de madame Andréanne Poirier au poste d'adjointe administrative / réceptionniste était soumise à une période de probation de six mois selon la résolution numéro 2019-12-17;

ATTENDU QUE madame Poirier satisfait aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que madame Andréanne Poirier soit officiellement employée de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford à compter du 11 mai 2020, selon les dispositions du contrat d'embauche établi et signé entre les parties et qu'elle soit rémunérée selon les balises de l'échelle salariale de niveau 6 en vigueur.

QU'un nouveau contrat de travail soit signé entre les parties incluant les dispositions salariales et d'emploi à la suite de la fin de la période de probation au 11 mai 2020;

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-10 Demande de dérogation mineure / 140 Rang Elmire, lot 3 519 029

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU QUE cet arrêté prévoit que lorsqu'une procédure de demande de dérogation mineure est jugée prioritaire par le conseil, la procédure peut être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

ATTENDU la demande concernant le 140, rang Elmire jugée prioritaire par le conseil étant donné la nécessité de l'obtention de la dérogation mineure pour finaliser la vente de la propriété;

ATTENDU la publication en ce sens d'un avis public le 2 avril 2020 permettant à tout intéressé de se faire entendre par communication écrite;

ATTENDU la résolution 2020-04-34, de la séance extraordinaire du 16 avril 2020:

ATTENDU que la dérogation mineure a été adoptée à l'unanimité par les six membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** de régulariser le processus d'adoption de la demande de dérogation mineure en confirmant la décision du conseil de déclarer cette dernière de prioritaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-11 Demande de dérogation mineure / 10 rue des Aigles, lot 3 851 061

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU QUE cet arrêté prévoit que lorsqu'une procédure de demande de dérogation mineure est jugée prioritaire par le conseil, la procédure peut être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

ATTENDU la demande concernant le 10, rue des Aigles jugée prioritaire par le conseil étant donné la nécessité de l'obtention de la dérogation mineure pour assurer la construction de la résidence au 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU la publication en ce sens d'un avis public le 2 avril 2020 permettant à tout intéressé de se faire entendre par communication écrite;

ATTENDU la résolution 2020-04-35, de la séance extraordinaire du 16 avril 2020:

ATTENDU que la dérogation mineure a été adoptée à l'unanimité par les six membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** de régulariser le processus d'adoption de la demande de dérogation mineure en confirmant la décision du conseil de déclarer cette dernière de prioritaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-12 Demande de dérogation mineure / lot 3 516 661

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU QUE cet arrêté prévoit que lorsqu'une procédure de demande de dérogation mineure est jugée prioritaire par le conseil, la procédure peut être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

ATTENDU la dérogation mineure du lot 3 516 661 concernant la hauteur de la porte de garage à être construit;

ATTENDU QUE l'article 4.2.6 du règlement de zonage stipule qu'une porte de garage ne peut avoir une hauteur excédant 3,65m;

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne une porte de garage de 4,88m de hauteur plutôt que le 3,65m de hauteur maximale prévue à la règlementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal déclare de prioritaire cette demande de dérogation mineure afin que le demandeur puisse construire une porte de garage adaptée à ses activités agricoles.

QUE l'adoption de cette demande de dérogation mineure sera effectuée lors d'une séance subséquente après le processus de consultation écrite prescrit dans un avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-13 <u>Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) /</u> 890, rang Papineau, lot 3 517 401

ATTENDU QUE la présente requête de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est demandée par madame Julie Boivin et monsieur Bertrand Parenteau et que celle-ci concerne l'agrandissement d'un garage privé détaché;

ATTENDU QUE le projet est soumis au PIIA en vertu de l'article 3.1.2 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 616-2018 puisque la construction projetée est un bâtiment accessoire de plus de 60m²;

ATTENDU QUE le projet est conforme en tous points à la règlementation municipale;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement utilisés seront de même nature et de même disposition que sur le bâtiment principal existant sur le terrain:

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir davantage d'espace de rangement intérieur;

ATTENDU QUE la voie d'accès menant audit bâtiment est déjà existante et ne nécessitera pas beaucoup de modifications aux aménagements paysagers existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'accepter la demande de construction d'un garage privé détaché tel que soumis.

QUE les demandeurs évaluent la possibilité d'ajouter un auvent au-dessus de la porte de garage localisée sur la portion qui sera ajoutée et la possibilité d'installer une porte de garage fenêtrée agencée à la porte de garage existante sur la portion qui sera ajoutée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-14 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

ATTENDU QUE l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) tiendra son colloque annuel du 17 au 20 novembre 2020 à Sherbrooke;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service des Travaux publics, monsieur Kevin Boisclair, à assister au colloque annuel de l'Association des Travaux publics d'Amérique et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents sont assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

2020-05-15 Offre de services de captage en eau souterraine

ATTENDU QUE la Municipalité projette d'augmenter sa densification urbaine et le développement de son territoire;

ATTENDU QUE ces nouvelles constructions seront raccordées au réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pouvoir assurer à chacune de ces nouvelles constructions, un approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exigera de la Municipalité, des études sur le potentiel de captage en eau souterraine en complément des puits municipaux existants;

ATTENDU QUE la firme AGÉOS a déposé une soumission pour l'analyse et l'exécution de ces travaux afin de soumettre un diagnostic qui permettra à la Municipalité d'orienter les décisions concernant le potentiel hydrogéologique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de retenir les services de la firme AGÉOS, de mandater celle-ci à effectuer cette phase préliminaire de travaux permettant d'établir le potentiel hydrogéologique selon la proposition reçue datée du 15 avril 2020 au montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-05-16 Offre de services en piézométrie, hydrogéologie et géologie

ATTENDU QUE le gouvernement impose de nouvelles obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser l'analyse des niveaux d'eau des sites de captage;

ATTENDU les exigences, la nature et les compétences nécessaires à cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de la firme AGÉOS au montant de 14 980 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la firme s'engage à effectuer une visite des lieux en début de mandat et trimestriellement et qu'elle informe la municipalité des rapports d'expertise effectués et à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de retenir les services de la firme AGÉOS, de mandater celle-ci à effectuer les études nécessaires pour l'année 2020 selon la proposition reçue datée du 15 avril 2020 au montant de 14 980 \$ plus les taxes applicables.

QUE suite aux recommandations de la firme et exigences ministérielles, il pourrait y avoir certaines analyses et échantillonnages additionnels au coût forfaitaire produits sur une base horaire décrite aussi à l'offre de service, et ce, après autorisation d'un fonctionnaire autorisé de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 35.

2020-05-17 <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 35.

Monsieur Robert Vyncke	Monsieur Jean-Raphaël Cloutier